

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 juillet 2006**

L'assemblée générale extraordinaire débute à 20 heures avec :
- 34 copropriétaires ou représentés (13 procurations)

Le Président Jean-Yves BARD demande un volontaire pour présider la séance, pas de candidat.

Nous passons à l'ordre du jour :

- **Rachat du délaissé de terrain situé le long du Chemin Vert**

Le Président nous donne des explications suite à la proposition de la Mairie de Vernaison aux riverains du bas du lotissement de racheter pour un euro symbolique le délaissé de terrain situé le long du chemin vert.

Lors de la dernière assemblée, deux copropriétaires riverains avaient posé des questions :

- 1) Ruissellement des eaux suite au réhaussement du chemin vert
- 2) Permis de construire une véranda

Ces deux questions ont amené le bureau de l'Association à demander à la Mairie à qui appartenait le délaissé de terrain.

Les 7 copropriétaires riverains ont reçu une convocation de la Mairie qui a proposé le rachat pour l'euro symbolique + frais de notaire et géomètre de leur parcelle. L'Association du Soleil Levant possède une parcelle de 6 m² (environ) . La Mairie ne cédera le terrain que dans sa totalité.

Une question est alors posée :

- si le vote est contre, que devons nous faire ?

Monsieur Barret s'engage personnellement à prendre en charge une part des frais si vote négatif (soit environ 690€ / 6).

Nous passons au vote :

OUI : 20

NON : 14

La Mairie sera informée de cette décision, et l'Association paiera sa part.

La séance est levée à 20 heures 30